

**LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (IEC) :
SON RÔLE, SES FONCTIONS ET SES PERFORMANCES À CE JOUR.
DR BALEFI TSIE**

1.1. INTRODUCTION :

1.1.1 Depuis les premières élections générales avant l'indépendance en 1965, les élections ont été gérées par le "Supervisor of Elections" (Superviseur des élections) qui dépend du Cabinet présidentiel. Au fur et à mesure du temps qui passait, le public, et plus particulièrement les membres des partis d'oppositions, ont considéré que le Superviseur des élections était plutôt un employé du gouvernement qui était contrôlé par le parti au pouvoir.

Dès lors, les partis politiques d'opposition ont demandé la formation d'une "*Independent electoral commission*" (Commission électorale indépendante) susceptible de gérer les élections. Le gouvernement a tenu compte de la requête. Ceci a été suivi par un amendement de la Constitution en vue de la création de l'IEC. L'IEC remplace le bureau du Superviseur des élections qui gérait les élections depuis 1989.

2.0 CREATION :

2.1 L'IEC a été créé par la Section 65A de la Constitution du Botswana en 1997. L'amendement de la Constitution prévoyait aussi la composition de la Commission.

3.0 COMPOSITION :

3.1 La Commission se compose d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e) nommés directement par la "*Judicial Service Commission*" (Commission des services judiciaires) et de cinq autres membres nommés suite à un choix parmi les personnes recommandées par la "*All Party Conference*" (Conférence de tous les partis) et reprises sur une liste. Ainsi que stipulé dans la Section 65A, le (la) président(e) de la Commission sera un Juge de la Haute Cour, tandis que le (la) vice-président(e) sera un homme de loi.

4.0 MISSION :

4.1 La Commission est un organisme autonome, non partisan dont le but principal est de tenir des élections libres, justes et correctes efficacement et effectivement conformément avec les principes et pratiques électoraux universellement acceptés.

5.0 BUTS DE LA COMMISSION :

D'établir un mécanisme de scrutin effectif;

D'assurer que les électeurs sont motivés pour voter, sont informés quant à la façon de voter et sont officiellement enregistrés pour voter;

De faciliter la création d'un climat dans lequel les partis politiques peuvent communiquer librement des messages à l'électorat de sorte que ce dernier puisse choisir ses dirigeants en toute connaissance de cause.

6.0 FONCTIONS DE LA COMMISSION :

6.1 La Section 65A de la Constitution du Botswana définit les fonctions de la Commission comme suit :

De tenir et de superviser les élections des membres de la "*National Assembly*" (Assemblée Nationale) et d'une Autorité locale;

D'organiser des Référendums;

D'assurer que les élections se déroulent efficacement, correctement, librement et justement;

De donner des instructions et des directives au / à la Secrétaire de la Commission concernant l'exercice de ses fonctions conformément à la Constitution et à la Loi Electorale en général;

D'exécuter d'autres fonctions que le Parlement peut prescrire par la loi.

7.0 SECRETAIRE :

7.1 Le / La secrétaire est le Président Directeur Général de la Commission. Il / elle est nommé(e) par le Président conformément à la Section 66 de la Constitution. Ses responsabilités incluent :

La gestion et l'administration de la Commission;

La mise en pratique des décisions de la Commission;

La supervision de l'enregistrement des électeurs;

La tenue des élections de l'Assemblée Nationale;

La tenue des élections des autorités locales.

Le / la Secrétaire est aidée par le personnel que la Commission peut décider de nommer.

L'effectif du personnel inclus vingt Membres des Elections Principaux basés dans les régions électorales. Chaque membre est aidé par un Assistant Administratif.

8.0 BUREAUX REGIONAUX :

8.1 Ainsi que mentionné précédemment, il y a vingt Bureaux de Districts (Bureaux Electoraux Régionaux) à un niveau de district / circonscription électorale. Ces postes ont été créés dans l'intention de relier les districts avec le Siège social et de faire ressentir la présence de l'IEC au niveau de la population rurale. Dix-sept de ces bureaux sont complètement opérationnels et ils forment un composant critique du programme pour garder le contact avec une éducation permanente des électeurs.

8.2 Les fonctions principales des Membres Régionaux sont de coordonner l'enregistrement et les élections, ainsi que de promouvoir les initiatives relatives à l'éducation des électeurs. Dans ce but, ils :

Prépareront l'enregistrement des électeurs;

Recruteront et superviseront les Membres chargés de l'enregistrement;

Arrangeront et organiseront des sessions de formation destinées aux Membres chargés de l'enregistrement en coordination avec le Siège social;

Prépareront des estimations concernant l'enregistrement des électeurs, y compris des estimations concernant les jours de scrutin;

Maintiendront des listes d'électeurs précises;

Organiseront les élections, y compris les élections intermédiaires et les référendums; et

Organiseront les réquisitions de matériel et les ressources financières requises en rapport avec le processus des élections au sein de leurs régions en coordination avec le Siège social et les autorités du District.

9.0 ETABLIR ET / OU RENFORCER LES STRUCTURES LOCALES PERMANENTES (INSTITUTIONS) POUR UNE PROMOTION DE LA DEMOCRATIE :

9.1 Le but des élections est d'enraciner le contrôle populaire dans les processus de preneurs de décisions aux niveaux national et local du gouvernement et d'assurer l'égalité des droits politiques, ainsi qu'une représentation effective de tous les électeurs éligibles. Dès lors, il est essentiel que le processus électoral soit géré d'une façon qui promeut une participation

maximum de toutes les parties prenantes dans la planification du programme d'éducation des électeurs. Dans ce but, l'IEC est prête à mettre en œuvre un programme complet d'éducation des électeurs. En fait, certains aspects du programme d'éducation des électeurs sont déjà opérationnels.

9.2 Néanmoins, le programme d'éducation des électeurs est supposé enthousiasmer les organisations nationales, les institutions ou les fondations et établir des lignes de conduite pour une collaboration en vue d'aller de l'avant avec la démocratisation et le processus électoral. Des liens et une collaboration seront forgés parmi les organisations non gouvernementales, les organisations basées sur la communauté, les institutions éducationnelles, les services gouvernementaux, les partis politiques, les dirigeants des communautés, les églises, le secteur privé et la communauté internationale des donateurs. Des ateliers de formation, des séminaires et des conférences deviendront la base d'une implication interactive des gens dans le développement de la démocratie et dans la construction de la nation. De cette façon, nous assurerons que l'ordre du jour de la réforme démocratique est à la fois produit et conduit au niveau national.

9.3 Impliquant un nombre choisi d'organisations de la société civile dans la formation et la dissémination de l'éducation des électeurs, utilisant des écoliers pour mettre sur scène des situations démocratiques et faisant de l'interaction avec les gens en utilisant des représentations illustrées et autres situations d'enseignement – apprentissage, notre peuple devrait être capable de distinguer et d'apprécier les expériences démocratiques par opposition aux expériences non démocratiques.

9.4 A long terme, les initiatives de développement de la démocratie seront introduites dans les écoles, même à des niveaux élémentaires les plus bas, parce que la démocratie commence à la naissance d'un enfant. La démocratie réside dans la tolérance et la coexistence lorsque les opinions et les points de vue des autres sont respectés mutuellement et la différence des perceptions est supportée par tous. Grâce à une éducation et une formation, notre peuple peut juger justement et consciemment prendre des décisions et faire des choix en toute connaissance des choses.

9.5 L'IEC espère initialiser et promouvoir un dialogue parmi l'électorat; les partis politiques, les médias et la société civile pour institutionnaliser les pratiques et les valeurs

démocratiques. Le composant de recherche des programmes relatifs aux informations, à l'éducation et à la communication (IEC) conduirait des études d'évaluation de la démocratie rapides pour alimenter l'ordre du jour de la réforme démocratique.

9.6 Les Membres Régionaux dont il était fait allusion ci-dessus serviront de lien entre le Siège social de l'IEC et les régions pour faciliter le flux d'informations vers la clientèle. En général, les tâches des structures nationales et des districts de l'IEC sont de :

Initialiser et superviser la mise en pratique de l'ordre du jour de la réforme démocratique;

Disséminer les rapports d'évaluation (résultats des études d'évaluation rapides) au niveau national et plus particulièrement au niveau de la population rurale;

D'encourager le débat national et local au sujet des régions à problèmes ainsi qu'identifiées dans les rapports d'évaluation et dans les recommandations découlant de la recherche d'évaluation;

De s'engager dans la promotion et l'évaluation régulière du processus de démocratisation; et

D'assurer qu'il y a un flux continu d'informations provenant d'expériences du terrain vers le Siège social d'IEC et que, grâce à la mise en réseau et au partage des expériences avec leurs homologues régionaux et internationaux, le Secrétariat d'IEC contribue à l'avancement de la démocratie dans le pays.

10.0 EDUCATION DES ELECTEURS :

10.1 Définition / Application

L'éducation des électeurs est une forme d'éducation supportant les élections. Elle tourne essentiellement autour des mécanismes relatifs à la façon de voter – cependant, bien sûr, il y a des éléments déterminant la raison pour laquelle il est nécessaire de voter. En tant que tel, l'électeur est la cible principale. Le programme d'éducation des électeurs est entrepris pour assurer que les électeurs sont prêts, désireux et capables de participer à la politique électorale. Le programme a pour but de fournir une compréhension de base des pratiques et des procédures électorales, ainsi qu'une connaissance des symboles des partis. L'autre but majeur du programme d'éducation des électeurs est d'accroître la foi et la confiance dans le processus

électoral de sorte que ce processus soit perçu et présumé comme étant le moyen le plus approprié et effectif de choisir un gouvernement et le moyen d'approuver les programmes politiques et socio-économiques qui sont pertinents par rapport aux besoins de l'électeur. Donc, l'éducation des électeurs n'est pas uniquement une question politique – aussi importante qu'elle puisse être. Il s'agit aussi de leur faire comprendre la situation de sorte qu'ils puissent être en mesure de comparer les partis et les programmes lorsqu'en définitive ils voteront au jour du scrutin.

11.0 PERSONNES CHARGÉES DE LA MISE EN PRATIQUE / EXECUTEURS :

Les programmes d'éducation des électeurs sont habituellement planifiés, développés et mis en pratique par des officiels de l'administration des autorités / élections électoraux en collaboration avec les partis politiques et les organisations de la société civile. Le secteur privé et les maisons des médias peuvent être des sous-traitants afin de produire ou de publier du matériel relatif à l'éducation des électeurs, mais ils peuvent aussi s'engager, à titre personnel, dans des activités relatives à l'éducation des électeurs. Différents services gouvernementaux responsables de l'information et de l'éducation des citoyens y sont aussi impliqués. Les jeunes et les enfants, tout particulièrement, peuvent aussi être encouragés à participer aux élections en collaborant à des jeux de représentation des élections durant lesquels ils se présentent aux élections ou ils participent à une campagne en faveur d'autres candidats afin de promouvoir l'esprit d'une compétition saine. Un effort de collaboration des organisations de la société civile, des partis politiques et des citoyens en général au travers de séminaires / conférences / ateliers et discussions autour d'une table sera aussi organisé.

12.0 LA PERTINENCE DE LA RECHERCHE CONCERNANT LES INTERVENTIONS DANS L'INFORMATION / EDUCATION DES ELECTEURS

:

12.1 L'entreprise d'une recherche sociale a le potentiel d'assurer que les opinions et les vues des électeurs concernant des matières de politique et de procédures électorales soient connues et intégrées de façon appropriée dans des recommandations relatives aux changements de politique. La recherche sociale permet une meilleure appréciation du niveau ou du manque de compréhension parmi l'électorat en rapport avec les procédures électorales, par exemple ; l'enregistrement des électeurs, le partage des voix, les nominations, etc.; la démocratie en tant que façon de gouverner et le rôle des officiels élus. La recherche sociale nous permettra aussi d'identifier les causes de l'apathie des électeurs parmi la population en âge de voter,

spécialement parmi les jeunes. Les jeunes ne votèrent pas en grand nombre lors des élections générales de 1999. Ces élections étaient les premières pour lesquelles l'âge de vote avait été abaissé de vingt-et-un à dix-huit ans. Nous avons bon espoir que la recherche nous tiendra informés en permanence quant à l'attitude des électeurs vis-à-vis du processus électoral en général et en particulier quant à la démocratie en tant que système de gouvernement. De plus, l'IEC s'efforcera de collaborer dans des secteurs tels qu'une recherche d'étude avec des organisations telles que les vôtres pour s'assurer que nous sommes sur la bonne voie en ce qui concerne la mise en pratique de la politique et des programmes.

13.0 PERFORMANCES JUSQU'A CE JOUR:

13.1 En dépit des limites dans le temps et des contraintes relatives aux ressources humaines, l'IEC fut en mesure d'organiser et de tenir les élections générales d'octobre 1999 sans incident négatif majeur. Les élections furent qualifiées de libres et justes par les observateurs internationaux et locaux. Bien qu'il y ait eu quelques aboutissements ayant fait l'objet de pétitions devant la Haute Cour, ceux-ci étaient principalement dus au manque de compréhension des procédures ou à des interprétations erronées de la Loi Electorale et d'autres parties de la législation qui régissent les élections. Etant donné qu'il s'agissait des premières élections organisées par l'IEC, l'administration et les résultats des élections devraient être introduits dans l'histoire en tant que réalisation remarquable. Depuis lors, l'IEC a organisé plusieurs élections intermédiaires au niveau des circonscriptions électorales. Celles-ci ont également été organisées correctement et efficacement.

13.2 Une note explicative est de rigueur. Le système électoral du Botswana est basé sur un système par lequel un candidat est élu à majorité simple dans les circonscriptions électorales. Le pays est divisé en quarante circonscriptions électorales. Leur nombre est susceptible d'augmenter jusqu'à au moins quarante-cinq après le recensement de la population en cours. Le recensement s'effectue tous les dix ans et, subséquemment, une Commission Présidentielle de Délimitation est nommée afin de déterminer si le nombre de circonscriptions électorales devrait augmenter. Revenant au système électoral, chaque circonscription électorale est divisée en sous-circonscription électorale ou conseil des sièges pour lesquels une compétition existe aussi lors de chaque élection générale. L'avantage de ce système est que les Parlementaires ou les Conseillers sont responsables vis-à-vis de leurs électeurs – y compris ceux qui n'ont pas voté pour eux. Le désavantage majeur est la représentation tronquée des partis d'opposition au Parlement. Par exemple, le parti d'opposition principal – "*Botswana National Front*" (Front National du Botswana) – a récolté 37 % des votes nationaux lors des élections générales de

1994, mais il n'a eu qu'une représentation de 11 % au Parlement. La même représentation tronquée s'est reproduite dans les autorités politiques locales qui sont connues au Botswana sous la dénomination de "*Councils*" (Conseils). Ceci mis à part, le système a très bien fonctionné jusqu'à présent.

13.3 Le secret derrière le succès démocratique relatif du Botswana repose sur quatre facteurs principaux. L'un d'eux est que, historiquement, la société Tswana a été organisée comme une démocratie consensuelle. Dans chacune des anciennes tribus Tswana autonomes (celles-ci furent regroupées en une seule nation à l'indépendance – y compris les groupes ethniques ne parlant pas Tswana), il y avait – et il y a toujours – un point d'assemblée tribale où les adultes de sexe masculin discutent et résolvent les questions politiques et administratives importantes lors d'une réunion présidée par le Chef. La racine est donc que la démocratie libérale moderne du Botswana est ancrée sur une démocratie consensuelle traditionnelle. Le second est que l'élite politique du Botswana est très petite selon les normes internationales. Cette élite politique fait plus ou moins partie de la même famille soit par mariage ou par totem tribal. Elle est aussi issue de personnes qui ont été ensemble à des niveaux d'éducation primaires, secondaires ou supérieurs. Dès lors, tous les membres de cette élite se connaissent assez étroitement et même sur base des prénoms. Le troisième facteur est une longue histoire d'administration de l'état expérimentée. Ainsi qu'il est maintenant établi, les démocraties fructueuses reposent sur un état expérimenté.

Les états Tswana modernes et pré-coloniaux sont des états très puissants. En effet, il existe un consensus général parmi les érudits du Botswana et de l'extérieur qui s'accordent à dire que l'état du Botswana est une exception dans l'Afrique subsaharienne en ce sens qu'il est un état en développement. C'est ce qui le sépare de la plupart des états mous, faibles, prédateurs et vampires de l'Afrique noire. Le quatrième, et peut-être critique, facteur est le succès économique. Depuis la découverte de minerais fin des années soixante, spécialement des diamants, le Botswana a bénéficié d'une croissance et d'un développement économiques considérables. Son indice de développement humain est le témoin de cette observation. Jusqu'au moment de l'assaut de l'endémie du SIDA, le classement du développement humain du Botswana était plutôt élevé spécialement en comparaison avec d'autres pays africains. Réduite à l'essentiel, la question en jeu ici est que les démocraties sont basées sur un développement socio-économique. Sans lui, il y a peu de perspectives de consolidation démocratiques.

L'Ile Maurice et la Gambie sont des exemples comparatifs. Ces deux pays et le Botswana sont, de manière discutable, les plus vieilles démocraties de l'Afrique subsaharienne.

L'Ile Maurice et la Gambie sont des démocraties libérales fructueuses parce qu'elles ont été fructueuses sur le plan de leur développement économique. Moins avec la Gambie. D'où le revirement démocratique de ce pays suite à un coup militaire début des années quatre-vingt-dix. Deux points additionnels à ajouter sont de rigueur ici. L'un est que, historiquement, l'état au Botswana n'a pas été le seul objet d'accumulation. L'élevage du bétail et les activités d'autres secteurs privés ont été pendant longtemps en parallèle avec l'état en tant qu'objets d'accumulation. Ceci a eu pour effet de mitiger la concurrence politique. La concurrence n'a pas été une question de vie ou de mort ainsi, peut-être, que c'est le cas dans des sociétés plus pauvres comme le Lesotho. D'où la stabilité politique dominante au Botswana en comparaison avec le Lesotho. Le second est l'homogénéité ethnique relative. Près de 80 % de la population fait partie du groupe ethnique Tswana. Et il faut dire que la norme dans la société Tswana est de résoudre les litiges politiques par des négociations et des compromis et non par une confrontation physique, ainsi que cela semble être le cas dans des régions telles que le Soudan et l'Erythrée. En résumé, le Botswana est une société démocratique libérale fructueuse en raison de sa gestion saine et d'un état en développement considérable.

CONCLUSION :

Ce rapport n'est en aucun cas exhaustif en termes de rôle, fonctions et performances de l'IEC jusqu'à ce jour. Il a évoqué les points saillants qui justifient les performances véritables de l'IEC. Ainsi que mentionné dans ce rapport, l'IEC du Botswana est une organisation autonome créée par une Loi du Parlement. Toutes les parties prenantes respectent et se conforment aux dispositions constitutionnelles qui ont créé l'IEC.

Il n'y a pas la moindre interférence du gouvernement dans le fonctionnement de l'IEC, même si c'est l'état qui finance l'IEC. Il est clairement compris que l'IEC est une institution publique et que, dès lors, elle doit être financée par des fonds publics dont la gestion et l'utilisation ont été conférées au gouvernement au pouvoir grâce à un vote populaire. Il est bien compris dans ce contexte que l'argent du financement de l'IEC ne provient pas du parti au pouvoir, mais bien des fonds publics. L'IEC est aussi requise par la loi de justifier l'utilisation des fonds via le "*Public Accounts Committee of Parliament*" (Comité de comptabilité publique du Parlement). C'est le Ministre responsable des Affaires présidentielles et de l'Administration publique qui se

présente devant le Comité pour expliquer en détail combien et pourquoi de tels fonds ont été utilisés d'une telle façon et pas d'une autre.

Le rapport a aussi tenté de décrire la façon dont l'IEC avait l'intention de mettre en pratique le programme d'éducation civique et des électeurs et quels ont été les progrès réalisés jusqu'à ce jour. Le programme est très ambitieux, en effet, et ce n'est pas surprenant, puisqu'il cherche à combattre l'apathie des électeurs. L'IEC considère l'apathie des électeurs comme une des sérieuses menaces de la démocratie vibrante. Il est, dès lors, satisfaisant que l'IEC poursuive sans rémission l'éducation des électeurs dans tout le pays – aussi vaste et avec une population clairsemée qu'il soit.

Actuellement, l'IEC a lancé une recherche ou étude massive sur l'apathie des électeurs. L'étude – financée pour une somme d'environ \$EU 300.000 – est menée par le "*Democracy Research Project*" (Projet de Recherche de la Démocratie) de l'Université du Botswana. On espère que les conclusions de cette étude seront disponibles à la fin de cette année et, avec bon espoir, ces conclusions permettront à l'IEC de mettre en pratique un programme d'éducation des électeurs vigoureux et complet.

L'autre question traitée par ce rapport – bien que brièvement – est le système électoral du Botswana. Ainsi que mentionné précédemment, le système a très bien servi le pays jusqu'à ce jour. A présent, les Botswanais le comprennent tout à fait bien. Dès lors, il est très improbable qu'il soit changé. Si quelque chose, des parties prenantes veulent être améliorées et être plus incluses. D'où la réduction de l'âge auquel on peut voter de 21 à 18 ans. D'autres améliorations telles que le quota de 30 % pour les femmes dans tous les partis politiques sont en cours et, avec bon espoir, auront des résultats quand les temps seront révolus. Ici, la question majeure est l'équilibre des sexes préférablement celui du type Nordique. Finalement, mais non des moindres en importance, ce rapport a tenté d'expliquer les sources ou les facteurs derrière le succès démocratique relatif du Botswana. Les facteurs isolés furent la démocratie consensuelle traditionnelle, un état compétent, une petite élite politique et, par dessus tout, une croissance et un développement économiques. Finalement, il fut remarqué que les Botswanais croient sincèrement au règlement des litiges par des délibérations, négociations et compromis. A ce point de vue, ceci peut être la raison pour laquelle l'ancien chef d'état du Botswana a été nommé par les NU comme médiateur du Dialogue Congolais à cause de son expérience prouvée en matière de système de gouvernement démocratique. C'est, en effet, un honneur pour le Botswana et nous, au Botswana, avons confiance dans le fait que Sir Ketumile Masire

s'acquittera admirablement bien étant donné qu'il est un chef d'état par excellence. Par ailleurs, nous avons confiance dans le fait qu'il y a des leçons inestimables que le Botswana offre aux pays africains frères, spécialement quant à la façon de mélanger avec succès un système de gouvernement démocratique avec des institutions politiques traditionnelles telles que le rang de chef.